

QUELQUES RÉPONSES SUR LE CLUB “VIP”

Qui est éligible à devenir membre du Club “VIP” ?

Tout Chevalier qui propose un minimum de deux candidats est éligible à devenir membre du Club “VIP”.

Quelles sont les procédures d’inscription au Club “VIP” ?

C’est facile--il faut d’abord recruter de nouveaux membres. Lors du recrutement, n’oubliez pas de remplir la Section 6 du Document de Candidature (formulaire No. 100). C’est ainsi que le Conseil Suprême obtient toutes les informations nécessaires pour enregistrer qu’un Chevalier a parrainé quelqu’un et pour l’inscrire au Club “VIP”.



Pourquoi devriez-vous encourager la participation au Club “VIP” au sein de votre conseil ?

Le Club est une excellente façon de remercier les parrains de votre conseil pour leurs efforts de recrutement et cette reconnaissance attirera l’attention de tous sur l’importance des nouveaux membres.

À quel stade le Conseil Suprême intervient-il ?

Le Département des Services Fraternels du Conseil Suprême maintient un dossier cumulé sur chaque membre du Club “VIP”. Au fur et à mesure qu’un Chevalier atteint les différents niveaux de recrutement, le Département des Services Fraternels prépare et envoie les certificats appropriés du Club “VIP” au conseil pour que celui-ci les présente au parrain. N’oubliez pas : c’est le Conseil Suprême qui se charge de la collecte des informations sur les parrains, à partir de la Section 6 du Formulaire de Candidature. Si cette section n’est pas dûment remplie, le nouveau membre ne sera pas porté sur la liste de recrutement du parrain.

Quand votre conseil devrait-il reconnaître les parrains du Club “VIP” ?

Aussi souvent que possible. Essayez de le faire une fois par mois, une fois par trimestre ou deux fois par an. Une façon de ce faire, c’est de demander à tous les membres du club de se lever lors d’une réunion et de les applaudir. Ou vous pouvez publier la liste des différents membres ayant atteint tel ou tel niveau du Club “VIP” dans votre bulletin d’informations, le but étant de reconnaître régulièrement les efforts de recrutement des Chevaliers de votre conseil et de les saluer en public.

Où peut-on trouver un cadeau spécial pour les parrains autre que le certificat ?

Pour les niveaux de 5 à 100 membres, votre conseil peut acheter des épinglettes du Club “VIP” auprès du Département de Fournitures du Conseil Suprême à un prix très abordable. Le bureau du Chevalier Suprême se charge de distribuer les épinglettes pour les niveaux de recrutement de 200 à 500 membres. Les épinglettes du Club sont envoyées automatiquement par le Conseil Suprême chaque fois qu’un membre atteint un de ces hauts niveaux



Le Club “VIP” en cinq étapes faciles:

1. Le parrain remet le Formulaire de Candidature (formulaire No. 100) dûment rempli au secrétaire financier du conseil, en s’assurant que son nom et son numéro d’adhésion figurent bien à la Section 6 du formulaire.
2. Pour ses archives personnelles, le parrain note le nom du nouveau membre dans son livret personnel de recrutement (le “Personal Recruitment book”, No. 1768).
3. Lors du traitement du document de candidature par le Conseil Suprême, le niveau du parrain dans le Club VIP est mis à jour.
4. Chaque fois qu’un membre du Club atteint un niveau supérieur, le Département des Services Fraternels prépare le certificat approprié du Club “VIP” et l’envoie au conseil. Le conseil doit alors remettre le certificat au parrain lors d’une cérémonie ou d’une réunion du conseil.
5. Il est possible que le conseil désire acheter des épinglettes du Club “VIP” auprès du Département de Fournitures du Conseil Suprême. Consultez le Catalogue de Fournitures (No. 1264) pour en savoir plus sur les prix.

Le Club “VIP” des Chevaliers de Colomb --une manière simple et efficace de faire plaisir aux grands recruteurs

CONDITIONS D’ADHÉSION AU CLUB

Pour qualifier, un membre doit personnellement proposer un minimum de deux (2) nouveaux membres. Toute réactivation, renouvellement de demande d’adhésion, réinstallation ou réinscription est considérée une proposition de “nouveau membre.”

LIVRET PERSONNEL DE RECRUTEMENT (No. 1768)

Un endroit facile où noter les noms des nouveaux membres proposés par chaque membre du Club “VIP.” On a prévu de la place pour noter le nom et la date d’initiation de chaque candidat et pour la vérification des données par le secrétaire financier. Chaque livret peut contenir les noms de cent nouveaux Chevaliers.

CERTIFICATS POUR LES PARRAINS “VIP”

Il existe treize certificats différents pouvant être présentés aux membres du Club “VIP”. Chaque certificat porte le nom du membre du Club “VIP” et la signature du Chevalier Suprême. Le certificat indique également le niveau de candidats proposés par le membre du Club. Le Département des Services Fraternels prépare et envoie ces certificats automatiquement au fur et à mesure que les membres du Club passent d’un niveau de recrutement à l’autre.

ÉPINGLETTES DU CLUB “VIP”

Vous pouvez obtenir, à un prix nominal auprès du Département de Fournitures du Conseil Suprême, des épinglettes que vous pourrez présenter aux membres du Club des niveaux 5 à 100. Le bureau du Chevalier Suprême se charge de distribuer les épinglettes pour les niveaux de recrutement de 200 à 500. Chaque épinglette du Club “VIP” comporte l’emblème K of C et l’insigne du Club “VIP”. Consultez le Catalogue de Fournitures (No. 1264) pour le détail des prix.

FAITES

HONNEUR



AUX GRANDS

RECRUTEURS

DE VOTRE

CONSEIL AVEC

LE CLUB “VIP”